



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 3 / 2008

PRESIDENCE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'EQUIPEMENT COMMERCIAL

ANNÉE : 2008

DIFFUSE LE
14 février 2008

Préfecture de la Lozère – 2 rue de la Rovère – 48005 MENDE Cedex
Téléphone : 04.66.49.60.00. – Télécopie : 04.66.49.17.23. – Site Internet : www.lozere.pref.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA LOZÈRE

Recueil des actes administratifs spécial n° 3 / 2008 - présidence de la commission départementale d'équipement commercial

Sommaire

1. Equipement commercial.....	2
1.1. 2008-045-002 du 14/02/2008 - Donnant délégation à Madame Catherine LABUSSIÈRE, secrétaire générale de la préfecture, pour présider la commission départementale d'équipement commercial	2

1. Equipement commercial

1.1. 2008-045-002 du 14/02/2008 - Donnant délégation à Madame Catherine LABUSSIÈRE, secrétaire générale de la préfecture, pour présider la commission départementale d'équipement commercial

La préfète de la Lozère
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

VU les articles L.750-1 à L.752-23 du code de commerce ;

VU le décret n° 2004-374 du 30 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 septembre 2007 nommant Mme Catherine LABUSSIÈRE en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Lozère ;

VU le décret du président de la République en conseil des ministres du 29 octobre 2007 portant nomination de Mme Françoise DEBAISIEUX en qualité de préfète de la Lozère ;

CONSIDERANT que la commission départementale d'équipement commercial, régulièrement convoquée, est appelée à statuer le 18 février 2008 sur la demande de création, par la SAS SADEF d'un magasin de bricolage jardinage à l enseigne « Mr.Bricolage » avenue du 11 novembre à Mende, par transfert et extension des activités d'un magasin existant (dossier n° 48-07-067 enregistré le 28 novembre 2007) ;

CONSIDERANT l'empêchement de la préfète à cette date ;

SUR proposition de la secrétaire générale,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Mme Catherine LABUSSIÈRE, secrétaire générale de la préfecture de la Lozère, afin d'assurer la présidence de la commission départementale d'équipement commercial susvisée et de signer, à ce titre, le procès-verbal de la séance ainsi que la décision prise par la commission.

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Françoise DEBAISIEUX